

3 NOVEMBRE 2008



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BROMONT, tenue le 3 novembre 2008 à 20 heures à la salle du conseil au 88, boulevard de Bromont à Bromont et à laquelle sont présents Messieurs les conseillers :

**JEAN-MARC MALTAIS
ALAIN CHÉNIER
ONIL COUTURE**

**PAUL M. ROLLAND
RÉAL BRUNELLE
SERGE DION**

FORMANT QUORUM et siégeant sous la présidence de la mairesse, Madame **PAULINE QUINLAN**.

Monsieur **JACQUES DES ORMEAUX**, directeur général et directeur du développement et Madame **CATHERINE NADEAU**, greffière, sont aussi présents.

MOMENT DE RÉFLEXION ET OUVERTURE DE LA SÉANCE.

Après un moment de réflexion la présidente de l'assemblée déclare la séance ouverte.

ORDRE DU JOUR

1. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 2008-11-529 1.1 Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 3 novembre 2008
2. **ADOPTION DU PROCÈS VERBAL**
- 2008-11-530 2.1 Adoption du procès-verbal de l'assemblée du conseil municipal tenue le 6 octobre 2008

3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- 2008-11-531 3.1 Adoption de la liste des comptes à payer du mois d'octobre 2008
- N.M. 3.2 Dépôt de la liste des permis de construction du mois d'octobre 2008
- 2008-11-532 3.3 Adoption du procès-verbal de l'assemblée des membres du Comité Consultatif d'Urbanisme tenue le 21 octobre 2008

4. AFFAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

- 2008-11-533 4.1 Nomination du maire suppléant pour les mois de novembre, décembre 2008, janvier et février 2009
- N.M. 4.2 Discours de la mairesse sur la situation financière de la Ville de Bromont, exercice financier 2008 et dépôt des contrats de plus de 25 000 \$

5. AVIS DE MOTION, DISPENSE DE LECTURE ET PROJET DE RÈGLEMENT

- A.M. 5.1 Avis de motion de la présentation d'un règlement modifiant le règlement de zonage numéro 876-2003, tel qu'amendé, afin d'agrandir la zone R02-206 à même une partie de la zone A02-207 (Projet Ménard)
- 2008-11-535 5.2 Dispense de lecture lors de l'adoption des projets de règlement et du règlement numéro 876-51-2008 intitulé : Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 876-2003, tel qu'amendé, afin d'agrandir la zone R02-206 à même une partie de la zone A02-207 (Projet Ménard)
- 2008-11-536 5.3 Adoption du premier projet de règlement numéro 876-51-2008 intitulé : Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 876-2003, tel qu'amendé, afin d'agrandir la zone R02-206 à même une partie de la zone A02-207 (Projet Ménard)
- A.M. 5.4 Avis de motion de la présentation d'un règlement concernant la constitution d'un fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques
- 2008-11-537 5.5 Dispense de lecture lors de l'adoption du règlement numéro 954-2008 intitulé : Règlement concernant la constitution d'un fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques

6. RÈGLEMENTS

- 2008-11-538 6.1 Adoption du règlement numéro 953-2008 intitulé : Règlement d'emprunt d'une somme de DEUX MILLIONS HUIT CENT MILLE DOLLARS (2 800 000 \$)

7. AFFAIRES COURANTES

7.1 TRÉSORERIE

- 2008-11-539 7.1.1 Adoption des amendements budgétaires au 30 septembre 2008

3 NOVEMBRE 2008

2008-11-540	7.1.2	Paiement de la facture pour le réseau de fibre optique de la Ville de Bromont à la MRC de la Haute-Yamaska
2008-11-541	7.1.3	Adjudication d'un contrat pour les services professionnels en évaluation foncière
2008-11-542	7.1.4	Renouvellement du contrat entre la Ville de Bromont et Bell Canada relativement au système téléphonique Centrex
N.M.	7.1.5	Dépôt du rapport semestriel au 30 septembre 2008
	7.2	<i>TRAVAUX PUBLICS</i>
2008-11-543	7.2.1	Enlèvement du panneau d'arrêt sur le boulevard de Bromont au-dessus de l'autoroute 10 en direction de Shefford
2008-11-544	7.2.2	Déneigement des stationnements et accès de la Caserne 3 et de l'usine de filtration d'eau
2008-11-545	7.2.3	Déneigement des stationnements et accès de la Caserne 2 et de l'Église Saint-Vincent-Ferrier dans le secteur Adamsville
	7.3	<i>URBANISME</i>
2008-11-546	7.3.1	Demande de dérogation mineure afin de réduire de 4,5 m à 3 m, la profondeur minimale de la bande de plantation située entre le stationnement et le boulevard de Bromont et afin de réduire de 4,5 m à 2 m, la profondeur minimale de la bande de plantation située entre ce stationnement et la rue Champlain (lot 2 591 673 et 2 591 674, 201 rue Champlain)
2008-11-547	7.3.2	Demande de dérogation mineure afin de réduire de 75 m à 30 m, la distance minimale entre un bâtiment occupé ou destiné à l'être par moins de 25 têtes d'animaux et un puits d'alimentation en eau potable destiné à être consommée par des humains (lot 2929 222, 1161 chemin de Gaspé)
2008-11-548	7.3.3	Demande de dérogation mineure afin d'augmenter de 10 m à 12 m, la hauteur maximale d'une habitation multifamiliale comprenant huit (8) logements (lot 2 591 537, situé entre le 122 et le 130 rue de Laviolette)
2008-11-549	7.3.4	Demande de dérogation mineure afin de réduire de 3 m à 1,8 m, la dimension minimale de la marge latérale située du côté nord-ouest du lot (lot 2 930 016, 1389 rue Shefford)
2008-11-550	7.3.5	Signature d'un protocole d'entente avec Cercle des Cantons
2008-11-551	7.3.6	Aménagement dans l'emprise de la rue des Deux-Montagnes

- 2008-11-552 7.3.7 Acceptation d'une convention intervenue entre 9152-2318 Québec inc. et Ville de Bromont pour l'achat d'une partie du lot 3 745 277 du cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Brome (rue des Lauriers)
- 2008-11-553 7.3.8 Acceptation d'une convention intervenue entre Madame Monique Fortin Pépin et Monsieur Jean Pépin et Ville de Bromont pour un échange de terrains (rue Shefford)
- 2008-11-554 7.3.9 Nomination d'une nouvelle rue dans le projet de la Forêt Sheffington

7.4 ASSAINISSEMENT DES EAUX

- 2008-11-555 7.4.1 Achat d'une pompe d'eau à l'usine de filtration
- N.M. 7.4.2 Réfection du poste de pompage Montcalm
- 2008-11-556 7.4.3 Réfection de l'aqueduc rue de Saint-Lambert

7.5 LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

- 2008-11-557 7.5.1 Demande de la Ville de Bromont pour le renouvellement du statut de « Zone Touristique »
- 2008-11-558 7.5.2 Concert en plein air avec Simple Plan au profit de Leucan
- 2008-11-559 7.5.3 Rénovations de la maison située au 46 rue Compton
- 2008-11-560 7.5.4 Prêt de deux (2) sections de quai à l'organisme Plages et Loisirs du Paradis de Brome inc.
- 2008-11-561 7.5.5 Signature d'un bail entre la Ville de Bromont et Madame Laury-Ann Cleary relativement au casse-croûte du Centre sportif et culturel de Bromont
- 2008-11-562 7.5.6 Match de hockey opposant l'équipe «Les Légendes » à une équipe de joueurs bromontois
- 2008-11-563 7.5.7 Contribution financière de la Ville de Bromont pour la tenue du match de hockey opposant l'équipe «Les Légendes » à une équipe de joueurs bromontois
- N.M. 7.5.8 Adjudication du contrat pour les services professionnels de la construction d'une annexe au Centre sportif et culturel de Bromont

7.6 SÉCURITÉ PUBLIQUE

7.7 DIRECTION GÉNÉRALE ET GREFFE

8. DIVERS

- 2008-11-564 8.1 Achat de billets pour le brunch bénéfice au profit de la Paroisse St-Vincent-Ferrier

3 NOVEMBRE 2008

- | | | |
|-------------|-----|--|
| 2008-11-565 | 8.2 | Demande de soutien financier par la maison d'aide et d'hébergement Horizon pour elle |
| 2008-11-566 | 8.3 | Contribution financière de la Ville de Bromont à l'activité de financement de l'école St-Vincent-Ferrier |
| 2008-11-567 | 8.4 | Félicitations pour le concours épouvantails 2008 |

9. AFFAIRES DU PERSONNEL

- | | | |
|-------------|-----|---|
| 2008-11-568 | 9.1 | Permanence de Mathieu Morin au poste de technicien en assainissement des eaux |
| N.M. | 9.2 | Dépôt de la liste des embauches de surnuméraires |

10. CORRESPONDANCE ET DÉPÔT DE DOCUMENTS

- | | | |
|-------------|------|---|
| N.M. | 10.1 | Dépôt du rapport du RAPPEL «Diagnostic environnemental global du Bassin Versant du Lac Bromont » |
| 2008-11-569 | 10.2 | Dépôt de deux (2) démissions au Comité de la Culture de Bromont |
| N.M. | 10.3 | Dépôt d'une correspondance de la Régie des alcools, des courses et des jeux concernant une demande de transfert du permis du brasseur (9201-9504 Québec inc.) |
| N.M. | 10.4 | Dépôt de la décision de la Commission de protection du territoire agricole du Québec relativement au dossier Nature Délices |
| N.M. | 10.5 | Dépôt du procès-verbal de la séance régulière du conseil de la Municipalité régionale de comté de la Haute-Yamaska tenue le 8 octobre 2008 |

11. VARIA

- | | | |
|-------------|------|--|
| 2008-11-570 | 11.1 | Résolution concernant la gestion des matières résiduelles de la MRC de la Haute-Yamaska |
| 2008-11-571 | 11.2 | Arrêt des procédures de l'appel d'offres 2008-DGT-001 relativement à la réfection de la rue Shefford |
| N.M. | 11.3 | Dépôt du plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2009-2012 de la Commission scolaire du Val-des-Cerfs |

N.M. 12. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

2008-11-572 13. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

LA GREFFIÈRE

CATHERINE NADEAU

2008-11-529

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 NOVEMBRE 2008

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 3 novembre 2008 avec les modifications suivantes :

- Les sujets 7.4.2 et 7.5.8 sont reportés à une séance subséquente ;
- Le sujet 6.1 est modifié pour se lire de la façon suivante : « Dispense de lecture lors de l'adoption du règlement numéro 953-2008 intitulé : Règlement d'emprunt d'une somme de DEUX MILLIONS HUIT CENT MILLE DOLLARS (2 800 000 \$) pour l'aménagement d'une annexe au Centre sportif et culturel de Bromont » ;
- Les sujets suivants sont ajoutés au VARIA de l'ordre du jour :
 - 11.1 Résolution concernant la gestion des matières résiduelles de la MRC de la Haute-Yamaska ;
 - 11.2 Arrêt des procédures de l'appel d'offres 2008-DGT-001 relativement à la réfection de la rue Shefford ;
 - 11.3 Dépôt du plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2009-2012 de la Commission scolaire du Val-des-Cerfs.

ADOPTÉ

3 NOVEMBRE 2008

2008-11-530

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL
MUNICIPAL TENUE LE 6 OCTOBRE 2008**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable une copie dudit procès-verbal ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **ALAIN CHÉNIER**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **ONIL COUTURE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter, tel que rédigé et sans modification, le procès-verbal de l'assemblée du conseil municipal tenue le 6 octobre 2008.

ADOPTÉ

2008-11-531

**ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER DU MOIS
D'OCTOBRE 2008**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter la liste des comptes à payer du mois d'octobre 2008 au montant de **UN MILLION SIX CENT DIX-SEPT MILLE TROIS CENT QUATRE-VINGT-DOUZE DOLLARS ET DIX CENTS (1 617 392,10 \$)** à payer par le fonds d'administration.

D'autoriser le trésorier à émettre les chèques en paiement desdits comptes.

ADOPTÉ

N.M.

**DÉPÔT DE LA LISTE DES PERMIS DE CONSTRUCTION DU MOIS
D'OCTOBRE 2008**

Les membres du Conseil ont pris connaissance de la liste des permis de construction du mois d'octobre 2008. Le montant des permis émis durant le mois d'octobre 2008 se chiffre à **SIX MILLIONS DEUX CENT SOIXANTE-HUIT MILLE HUIT CENT CINQUANTE DOLLARS (6 268 850 \$)**.

2008-11-532

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DES
MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME TENUE LE
21 OCTOBRE 2008**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable une copie dudit procès-verbal ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **ONIL COUTURE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil municipal entérine les recommandations faites par les membres du Comité Consultatif d'Urbanisme dans son assemblée du 21 octobre 2008.

ADOPTÉ

2008-11-533

**NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT POUR LES MOIS DE
NOVEMBRE, DÉCEMBRE 2008, JANVIER ET FÉVRIER 2009**

ATTENDU QU'un maire suppléant doit être nommé pour les mois de novembre, décembre 2008, janvier et février 2009 ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **ALAIN CHÉNIER**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **RÉAL BRUNELLE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE Monsieur le conseiller **PAUL M. ROLLAND** soit nommé maire suppléant pour les mois de novembre, décembre 2008, janvier et février 2009.

ADOPTÉ

3 NOVEMBRE 2008

N.M.

**DISCOURS DE LA MAIRESSE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE
LA VILLE DE BROMONT, EXERCICE FINANCIER 2008 ET DÉPÔT
DES CONTRATS DE PLUS DE 25 000 \$**

Les membres du Conseil ont pris connaissance du discours de la mairesse sur la situation financière de la Ville de Bromont, exercice financier 2008 et le dépôt des contrats de plus de 25 000 \$.

A.M.

**AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 876-2003, TEL
QU'AMENDÉ, AFIN D'AGRANDIR LA ZONE R02-206 À MÊME UNE
PARTIE DE LA ZONE A02-207 (PROJET MÉNARD)**

Monsieur le conseiller **ALAIN CHÉNIER** donne avis de motion qu'il sera présenté à une séance subséquente pour adoption, un règlement modifiant le règlement de zonage numéro 876-2003, tel qu'amendé, afin d'agrandir la zone R02-206 à même une partie de la zone A02-207 (Projet Ménard).

2008-11-535

**DISPENSE DE LECTURE LORS DE L'ADOPTION DES PROJETS DE
RÈGLEMENT ET DU RÈGLEMENT NUMÉRO 876-51-2008
INTITULÉ : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE
ZONAGE NUMÉRO 876-2003, TEL QU'AMENDÉ, AFIN D'AGRANDIR
LA ZONE R02-206 À MÊME UNE PARTIE DE LA ZONE A02-207
(PROJET MÉNARD)**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable une copie dudit projet de règlement et déclarent l'avoir lu :

ATTENDU QUE ledit projet de règlement est disponible pour la population ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **ALAIN CHÉNIER**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **ONIL COUTURE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE dispenser la greffière ou le greffier par intérim à faire la lecture lors de l'adoption des projets de règlement et du règlement numéro 876-51-2008 intitulé : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 876-2003, TEL QU'AMENDÉ, AFIN D'AGRANDIR LA ZONE R02-206 À MÊME UNE PARTIE DE LA ZONE A02-207 (PROJET MÉNARD).

ADOPTÉ

2008-11-536

ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 876-51-2008 INTITULÉ : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 876-2003, TEL QU'AMENDÉ, AFIN D'AGRANDIR LA ZONE R02-206 À MÊME UNE PARTIE DE LA ZONE A02-207 (PROJET MÉNARD)

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable une copie dudit premier projet de règlement et déclarent l'avoir lu ;

ATTENDU la résolution numéro 2008-11-535 dispensant la greffière ou le greffier par intérim à faire la lecture lors de l'adoption des projets de règlement et du règlement numéro 876-51-2008 ;

ATTENDU QUE ledit premier projet de règlement est disponible pour la population ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ALAIN CHÉNIER
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'adopter, tel que rédigé et sans modification, le premier projet de règlement numéro 876-51-2008 intitulé : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 876-2003, TEL QU'AMENDÉ, AFIN D'AGRANDIR LA ZONE R02-206 À MÊME UNE PARTIE DE LA ZONE A02-207 (PROJET MÉNARD).

ADOPTÉ

A.M.

AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT CONCERNANT LA CONSTITUTION D'UN FONDS LOCAL RÉSERVÉ À LA RÉFECTION ET À L'ENTRETIEN DE CERTAINES VOIES PUBLIQUES

Monsieur le conseiller **ONIL COUTURE** donne avis de motion qu'il sera présenté à une séance subséquente pour adoption, un règlement concernant la constitution d'un fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques.

3 NOVEMBRE 2008

2008-11-537

**DISPENSE DE LECTURE LORS DE L'ADOPTION DU RÈGLEMENT
NUMÉRO 954-2008 INTITULÉ : RÈGLEMENT CONCERNANT LA
CONSTITUTION D'UN FONDS LOCAL RÉSERVÉ À LA RÉFECTION
ET À L'ENTRETIEN DE CERTAINES VOIES PUBLIQUES**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable une copie dudit projet de règlement et déclarent l'avoir lu :

ATTENDU QUE ledit projet de règlement est disponible pour la population ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **ONIL COUTURE**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE dispenser la greffière ou le greffier par intérim à faire la lecture lors de l'adoption du règlement numéro 954-2008 intitulé : RÈGLEMENT CONCERNANT LA CONSTITUTION D'UN FONDS LOCAL RÉSERVÉ À LA RÉFECTION ET À L'ENTRETIEN DE CERTAINES VOIES PUBLIQUES.

ADOPTÉ

2008-11-538

**DISPENSE DE LECTURE LORS DE L'ADOPTION DU RÈGLEMENT
NUMÉRO 953-2008 INTITULÉ : RÈGLEMENT D'EMPRUNT D'UNE
SOMME DE DEUX MILLIONS HUIT CENT MILLE DOLLARS
(2 800 000 \$) POUR L'AMÉNAGEMENT D'UNE ANNEXE AU CENTRE
SPORTIF ET CULTUREL DE BROMONT**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable une copie dudit règlement et déclarent l'avoir lu ;

ATTENDU QUE la greffière a fait la lecture dudit règlement d'emprunt numéro 953-2008 ;

ATTENDU QUE le règlement est disponible pour la population ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **RÉAL BRUNELLE**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter, tel que rédigé et sans modification, le règlement numéro 953-2008 intitulé : RÈGLEMENT D'EMPRUNT D'UNE SOMME DE DEUX MILLIONS HUIT CENT MILLE DOLLARS (2 800 000 \$) POUR L'AMÉNAGEMENT D'UNE ANNEXE AU CENTRE SPORTIF ET CULTUREL DE BROMONT.

ADOPTÉ

2008-11-539

ADOPTION DES AMENDEMENTS BUDGÉTAIRES AU 30 SEPTEMBRE 2008

ATTENDU QUE le Conseil a pris connaissance de l'état des revenus et des dépenses au 30 septembre 2008 soumis par le directeur des finances et trésorier ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **ONIL COUTURE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter, tel que déposé, l'état des revenus et des dépenses au 30 septembre 2008 ainsi que la liste des amendements budgétaires correspondants.

D'autoriser le directeur des finances à effectuer lesdits amendements budgétaires

QUE ladite liste des amendements budgétaires fasse partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉ

2008-11-540

PAIEMENT DE LA FACTURE POUR LE RÉSEAU DE FIBRE OPTIQUE DE LA VILLE DE BROMONT À LA MRC DE LA HAUTE- YAMASKA

ATTENDU QUE la Ville de Bromont a acquit au printemps 2006 un réseau de fibre optique reliant l'ensemble de ses bâtiments municipaux pour leurs intercommunications informatiques sous la supervision et au compte de la MRC de la Haute-Yamaska dans le cadre du programme «Villages branchés» subventionné pour les dépenses admissibles aux deux tiers par le Gouvernement du Québec;

3 NOVEMBRE 2008

ATTENDU QUE la Ville de Bromont a immobilisé les sommes prévus pour ce réseau dès sa mise en opération;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **ALAIN CHÉNIER**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE verser le montant de **QUARANTE-SIX MILLE SOIXANTE-TROIS DOLLARS ET SOIXANTE ET UN CENTS (46 063,61 \$)** à la MRC de la Haute-Yamaska pour le réseau de fibre optique et de ses équipements acquis au printemps 2006 reliant les bâtiments municipaux de la Ville de Bromont.

D'autoriser le trésorier à effectuer un amendement budgétaire au montant de **SIX MILLE TROIS CENT SOIXANTE DIX DOLLARS (6 370 \$)** à même le surplus anticipé de l'année 2008 pour assurer la disponibilité budgétaire de la dépense.

ADOPTÉ

2008-11-541

**ADJUDICATION D'UN CONTRAT POUR LES SERVICES
PROFESSIONNELS EN ÉVALUATION FONCIÈRE**

ATTENDU la résolution 2008-04-188 concernant le non renouvellement de l'entente en matière de services d'évaluation foncière avec la M.R.C. de la Haute-Yamaska;

ATTENDU QUE la Ville a demandé, par avis public, des soumissions pour la fourniture de services professionnels en évaluation foncière pour les années 2009 à 2014;

ATTENDU QUE deux (2) firmes ont obtenu les documents de soumission mais qu'une seule firme a soumissionné, soit Jean-Pierre Cadrin & Ass. Inc.;

ATTENDU QUE le document d'appel d'offres prévoyait un système de pondération et d'évaluation des offres en vertu duquel chaque soumissionnaire obtenait un total possible de 100 points, la soumission conforme devait obtenir un pointage intérimaire (volet qualitatif) de plus de 70 points ;

ATTENDU QUE le soumissionnaire Jean-Pierre Cadrin & Ass. Inc. a obtenu la note de passage permettant l'ouverture de l'enveloppe de prix ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'octroyer le contrat pour la fourniture de services professionnels en évaluation foncière pour les années 2009 à 2014 au plus bas soumissionnaire conforme soit la firme Jean-Pierre Cadrin & Ass. Inc. au prix soumissionné, soit **HUIT CENT QUARANTE HUIT MILLE NEUF CENT CINQ DOLLARS ET QUATRE-VINGT-NEUF CENTS (848 905,89 \$)**, plus les taxes applicables, le tout aux conditions prévues au documents d'appel d'offres portant le numéro TRES-2008-001 et à la soumission retenue.

QUE les sommes nécessaires aux fins de la présente dépense soient prévues à même le budget respectif des années visées.

ADOPTÉ

2008-11-542

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT ENTRE LA VILLE DE BROMONT ET BELL CANADA RELATIVEMENT AU SYSTÈME TÉLÉPHONIQUE CENTREX

ATTENDU QUE le contrat entre la Ville de Bromont et Bell Canada pour le service téléphonique Centrex est expiré ;

ATTENDU QU'il y a lieu de reconduire l'entente de service avec le fournisseur ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **ALAIN CHÉNIER**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter, tel que rédigé, le contrat entre la Ville de Bromont et Bell Canada relativement au service téléphonique Centrex.

QUE ledit contrat soit d'une durée de trois (3) ans.

QUE ledit contrat représente des coûts mensuels de **TRENTE-HUIT DOLLARS ET SOIXANTE-QUINZE CENTS (38,75 \$)**, plus les taxes applicables.

D'autoriser le trésorier, M. Richard Joyal, à signer pour et au nom de la Ville de Bromont le contrat.

QUE les sommes payables pour les années subséquentes seront prévues lors de l'élaboration des prévisions budgétaires pour chacune de ces années.

ADOPTÉ

3 NOVEMBRE 2008

N.M.

DÉPÔT DU RAPPORT SEMESTRIEL AU 30 SEPTEMBRE 2008

Les membres du Conseil ont pris connaissance du rapport semestriel au 30 septembre 2008.

2008-11-543

ENLÈVEMENT DU PANNEAU D'ARRÊT SUR LE BOULEVARD DE BROMONT AU-DESSUS DE L'AUTOROUTE 10 EN DIRECTION DE SHEFFORD

ATTENDU QUE des travaux de modifications des bretelles d'accès et de sorties de l'autoroute 10 sont présentement en voie d'être terminés ;

ATTENDU QUE ces travaux ont pour but d'améliorer la fluidité de la circulation ;

ATTENDU QUE lorsque les travaux seront terminés, il faudrait enlever le panneau d'arrêt sur le boulevard de Bromont au dessus de l'autoroute 10 en direction de Shefford ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-MARC MALTAIS
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser, par voie de résolution, le Service des travaux publics à enlever le panneau d'arrêt aussitôt que lesdites voies de circulation seront accessibles aux usagers.

ADOPTÉ

2008-11-544

**DÉNEIGEMENT DES STATIONNEMENTS ET ACCÈS DE LA
CASERNE 3 ET DE L'USINE DE FILTRATION D'EAU**

ATTENDU QUE le Service des travaux publics a demandé des prix pour le déneigement des accès pour la caserne incendie du Parc Industriel et l'usine de filtration d'eau ;

ATTENDU QUE deux (2) entrepreneurs nous ont remis des soumissions conformes aux exigences des plans et devis ;

ATTENDU QUE le contrat pourra être octroyé pour un an ou pour une période de trois ans.

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE DION
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'octroyer le contrat pour le déneigement des aires de stationnement ainsi que des accès à la caserne incendie du Parc Industriel et pour l'usine de filtration d'eau à l'entreprise Bromont Terrasse pour une période de trois (3) ans au coût annuel de 1 993,36\$ pour 2008-2009, de 2 126,25\$ pour 2009-2010 et de 2 215,84\$ pour 2010-2011, plus les taxes applicables, pour l'usine d'eau, et pour la caserne incendie du Parc Industriel, les sommes seront de 2 036,00\$ pour 2008-2009, de 2 213,95\$ pour 2009-2010 et de 2 391,14 pour 2010-2011, plus les taxes applicables.

QUE les sommes payables pour les années subséquentes soient prévues lors de l'élaboration des prévisions budgétaires pour chacune de ces années.

ADOPTÉ

2008-11-545

**DÉNEIGEMENT DES STATIONNEMENTS ET ACCÈS DE LA
CASERNE 2 ET DE L'ÉGLISE SAINT-VINCENT-FERRIER DANS LE
SECTEUR ADAMSVILLE**

ATTENDU QUE le Service des travaux publics a demandé des prix pour le déneigement des accès pour la caserne incendie et l'Église St-Vincent-Ferrier à Adamsville ;

ATTENDU QUE deux (2) entrepreneurs nous ont remis des soumissions conformes aux exigences des plans et devis ;

ATTENDU QUE le contrat pourra être octroyé pour un an ou pour une période de trois ans ;

3 NOVEMBRE 2008

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE DION
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER ALAIN CHÉNIER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'octroyer le contrat pour le déneigement des aires de stationnement ainsi que des accès à la caserne incendie et à l'Église St-Vincent-Ferrier (secteur Adamsville) à Entreprise Gagné et fils pour la somme de DEUX MILLE QUATRE CENT QUATRE-VINGT-DIX-NEUF DOLLARS ET QUATRE-VINGT-DIX-NEUF CENTS (2 499,99\$) par année, plus les taxes applicables, pour l'église et de DEUX MILLE TROIS CENT TRENTE-TROIS DOLLARS ET TRENTE-TROIS CENTS (2 333,33\$) par année, plus les taxes applicables, pour la caserne incendie, pour une période de trois (3) ans.

QUE les sommes payables pour les années subséquentes soient prévues lors de l'élaboration des prévisions budgétaires pour chacune de ces années.

ADOPTÉ

2008-11-546

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AFIN DE RÉDUIRE DE 4,5 M À 3 M, LA PROFONDEUR MINIMALE DE LA BANDE DE PLANTATION SITUÉE ENTRE LE STATIONNEMENT ET LE BOULEVARD DE BROMONT ET AFIN DE RÉDUIRE DE 4,5 M À 2 M, LA PROFONDEUR MINIMALE DE LA BANDE DE PLANTATION SITUÉE ENTRE CE STATIONNEMENT ET LA RUE CHAMPLAIN (LOT 2 591 673 ET 2 591 674, 201 RUE CHAMPLAIN)

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-MARC MALTAIS
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER ALAIN CHÉNIER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'accorder la demande de dérogation mineure afin de réduire de 4,5 m à 3 m, la profondeur minimale de la bande de plantation située entre le stationnement et le boulevard de Bromont et afin de réduire de 4,5 m à 2 m, la profondeur minimale de la bande de plantation située entre ce stationnement et la rue Champlain (lot 2 591 673 et 2 591 674, 201 rue Champlain).

ADOPTÉ

2008-11-547

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AFIN DE RÉDUIRE DE 75 M À 30 M, LA DISTANCE MINIMALE ENTRE UN BÂTIMENT OCCUPÉ OU DESTINÉ À L'ÊTRE PAR MOINS DE 25 TÊTES D'ANIMAUX ET UN PUIITS D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DESTINÉ À ÊTRE CONSOMMÉE PAR DES HUMAINS (LOT 2 929 222, 1161 CHEMIN DE GASPÉ)

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **ALAIN CHÉNIER**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accorder la demande de dérogation mineure afin de réduire de 75 m à 30 m, la distance minimale entre un bâtiment occupé ou destiné à l'être par moins de 25 têtes d'animaux et un puits d'alimentation en eau potable destiné à être consommée par des humains (lot 2 929 222, 1161 chemin de Gaspé).

ADOPTÉ

2008-11-548

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AFIN D'AUGMENTER DE 10 M À 12 M, LA HAUTEUR MAXIMALE D'UNE HABITATION MULTIFAMILIALE COMPRENANT HUIT (8) LOGEMENTS (LOT 2 591 537, SITUÉ ENTRE LE 122 ET LE 130 RUE DE LAVIOLETTE)

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **ALAIN CHÉNIER**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accorder la demande de dérogation mineure afin d'augmenter de 10 m à 12 m, la hauteur maximale d'une habitation multifamiliale comprenant huit (8) logements (lot 2 591 537, situé entre le 122 et le 130 rue de Laviolette).

ADOPTÉ

3 NOVEMBRE 2008

2008-11-549

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AFIN DE RÉDUIRE DE 3 M
À 1,8 M, LA DIMENSION MINIMALE DE LA MARGE LATÉRALE
SITUÉE DU CÔTÉ NORD-OUEST DU LOT (LOT 2 930 016, 1389 RUE
SHEFFORD)**

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-MARC MALTAIS
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER ALAIN CHÉNIER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'accorder la demande de dérogation mineure afin de réduire de 3 m à 1,8 m, la dimension minimale de la marge latérale située du côté nord-ouest du lot (lot 2 930 016, 1389 rue Shefford).

ADOPTÉ

2008-11-550

**SIGNATURE D'UN PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC CERCLE DES
CANTONS**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont a convenu différentes ententes avec Cercle des Cantons en regard de la réalisation du projet au même nom ;

ATTENDU QUE les ententes initiales définissant les paramètres de réalisation du projet doivent être amendées afin d'être ajustées avec le rythme de la construction du projet ;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance de l'amendement au protocole d'entente avec Cercle des Cantons ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ALAIN CHÉNIER
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'entériner l'amendement au protocole d'entente signé par Monsieur Nicolas Rousseau, directeur de la gestion et du développement du territoire, pour et au nom de la Ville de Bromont.

ADOPTÉ

2008-11-551

AMÉNAGEMENT DANS L'EMPRISE DE LA RUE DES DEUX-MONTAGNES

ATTENDU la demande du citoyen du 240-7 de la rue des Deux Montagnes à l'effet d'aménager une haie le long de sa propriété dans l'emprise de la rue;

ATTENDU QUE l'aménagement paysagiste contribuera à l'amélioration du secteur ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-MARC MALTAIS
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser la demande et ce, à titre exceptionnel et conditionnel à la signature d'une entente précisant le type d'aménagement, sa localisation et la possibilité pour la ville de reprendre cet espace en tout temps, sans frais ni recours judiciaire.

ADOPTÉ

2008-11-552

ACCEPTATION D'UNE CONVENTION INTERVENUE ENTRE 9152-2318 QUÉBEC INC. ET VILLE DE BROMONT POUR L'ACHAT D'UNE PARTIE DU LOT 3 745 277 DU CADASTRE OFFICIEL DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE BROME (RUE DES LAURIERS)

ATTENDU QUE 9152-2318 Québec inc. est propriétaire des lots 3 745 277 et 3 745 278, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Brome, situé sur la rue des Lauriers;

ATTENDU QUE Ville de Bromont et 9152-2318 Québec inc. ont signé un protocole d'entente relativement au développement résidentiel du secteur de la rue des Lauriers, en date du 7 novembre 2005, entériné par le conseil en vertu de sa résolution portant le numéro 2005-10-531;

ATTENDU QU'en vertu de ce protocole d'entente, 9152-2318 Québec inc. s'est engagé à céder gratuitement le lot 3 745 278, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Brome, à Ville de Bromont, représentant un sentier multifonctionnel;

ATTENDU QUE Ville de Bromont et 9152-2318 Québec inc. désirent s'entendre sur les modalités d'une transaction à intervenir entre eux, afin que l'on puisse déplacer l'assiette du sentier multifonctionnel, à la limite Est du lot 3 745 277, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Brome;

ATTENDU QU'une convention est intervenue entre 9152-2318 Québec inc. et Ville de Bromont établissant les modalités des actions à prendre pour déplacer l'assiette du sentier multifonctionnel et la transaction immobilière à intervenir entre les parties;

3 NOVEMBRE 2008

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable une copie de la convention ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER RÉAL BRUNELLE
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER ALAIN CHÉNIER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'entériner la signature du protocole d'entente en date du 3 octobre 2008 entre 9152-2318 Québec inc. et le représentant de la Ville de Bromont.

QUE Ville de Bromont accepte les termes de la convention intervenue avec 9152-2318 Québec inc..

ADOPTÉ

2008-11-553

**ACCEPTATION D'UNE CONVENTION INTERVENUE ENTRE
MADAME MONIQUE FORTIN PÉPIN ET MONSIEUR JEAN PÉPIN ET
VILLE DE BROMONT POUR UN ÉCHANGE DE TERRAINS (RUE
SHEFFORD)**

ATTENDU QUE Madame Monique Fortin Pépin et Monsieur Jean Pépin sont propriétaires des lots 2 929 980 et 3 444 425, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Brome, situés au Sud-Est de la rue Shefford et au Sud-Ouest de la rue du Pacifique Ouest;

ATTENDU QUE Ville de Bromont est propriétaire des lots 2 929 510 et 2 929 536, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Brome, ayant façade sur la rue Shefford;

ATTENDU QUE Ville de Bromont a acquis une servitude permettant l'accès aux visiteurs à des pistes multifonctionnelles sur la propriété appartenant à Sintra inc.;

ATTENDU QUE les lots étant la propriété de Madame Monique Fortin Pépin et Monsieur Jean Pépin sont immédiatement adjacents à l'immeuble appartenant à Sintra inc.;

ATTENDU QUE Ville de Bromont désire faciliter l'accès des visiteurs aux pistes multifonctionnelles sises sur la propriété de Sintra inc. et de conserver intact les milieux naturels présents sur ce site;

ATTENDU QUE Ville de Bromont et Madame Monique Fortin Pépin et Monsieur Jean Pépin désirent s'entendre sur les modalités d'un acte d'échange à intervenir entre eux pour l'atteinte des objectifs municipaux ;

ATTENDU QU'une convention est intervenue entre Madame Monique Fortin Pépin et Monsieur Jean Pépin et Ville de Bromont établissant les modalités de la transaction et ce conditionnelle à l'acceptation par le conseil municipal;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable une copie de la convention ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER RÉAL BRUNELLE
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE DION
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'entériner l'entente signée par Monsieur Nicolas Rousseau, ing, M. ing., directeur du développement et de la gestion du territoire, pour et au nom de Ville de Bromont.

QUE Ville de Bromont accepte les termes de la convention intervenue avec Madame Monique Fortin Pépin et Monsieur Jean Pépin.

ADOPTÉ

2008-11-554

NOMINATION D'UNE NOUVELLE RUE DANS LE PROJET DE LA FORÊT SHEFFINGTON

ATTENDU QUE la Ville de Bromont doit nommer une nouvelle rue dans le projet de la Forêt Sheffington pour la phase II ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-MARC MALTAIS
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

DE nommer la nouvelle rue dans le projet de la Forêt Sheffington :

- la rue Hayes.

ADOPTÉ

2008-11-555

ACHAT D'UNE POMPE D'EAU À L'USINE DE FILTRATION

ATTENDU QUE les eaux usées de l'usine de filtration sont acheminées dans un bassin où se trouvent deux (2) pompes (P-9 et P-10) ;

3 NOVEMBRE 2008

ATTENDU QUE ces pompes acheminent les eaux usées vers le réseau d'égouts de la Ville ;

ATTENDU QUE la pompe P-10 est actuellement brisée et que seule la pompe P-9 fonctionne ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **ONIL COUTURE**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE faire l'acquisition d'une nouvelle pompe au montant de **SEPT MILLE SOIXANTE-CINQ DOLLARS (7 065 \$)** plus les taxes, incluant l'installation.

DE financer l'acquisition de cet équipement à même la réserve financière.

ADOPTÉ

N.M.

RÉFECTION DU POSTE DE POMPAGE MONTCALM

Le sujet 7.4.2 est reporté à une séance subséquente.

2008-11-556

RÉFECTION DE L'AQUEDUC RUE DE SAINT-LAMBERT

ATTENDU la recommandation du directeur général concernant l'approvisionnement en eau potable de la rue de St-Lambert;

ATTENDU QUE suite à cette recommandation, il devient urgent de procéder à la réfection du réseau d'aqueduc de la rue de St-Lambert

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **ONIL COUTURE**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser les travaux publics à procéder sans délai à la réfection du réseau d'aqueduc de la rue de St-Lambert et à son bouclage sur la rue Saguenay pour une somme n'excédant pas **QUARANTE CINQ MILLE DOLLARS (45 000 \$)**

DE financer ces travaux à même la réserve financière.

ADOPTÉ

2008-11-557

**DEMANDE DE LA VILLE DE BROMONT POUR LE
RENOUVELLEMENT DU STATUT DE « ZONE TOURISTIQUE »**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont possède le statut de « zone touristique » depuis 1990 ;

ATTENDU QUE ce statut vient à échéance le 20 novembre 2008 ;

ATTENDU QUE ce statut est d'une importance capitale pour maintenir l'offre de services commerciaux ;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance de la lettre de Monsieur Ronald Caron, directeur du SLCVC-T, adressée à Monsieur Pierre A. Forgues, directeur de la direction du commerce et de la construction au ministère du Développement économique, de l'innovation et de l'exportation ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-MARC MALTAIS
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le Conseil municipal entérine ladite lettre de Monsieur Ronald Caron adressée à Monsieur Pierre A. Forgues, lettre faisant partie intégrante de la présente résolution.

QUE le Conseil municipal demande au ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation que la Ville de Bromont soit de nouveau désignée comme « Ville touristique » en vertu de l'article 13 de la *Loi sur les heures et les jours d'admission dans les établissements commerciaux*.

ADOPTÉ

3 NOVEMBRE 2008

2008-11-558

**CONCERT EN PLEIN AIR AVEC SIMPLE PLAN AU PROFIT DE
LEUCAN**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont soutient et supporte les organismes promoteurs d'événements;

ATTENDU QUE pour célébrer son 30^e anniversaire de fondation, l'organisme Leucan souhaite organiser une levée de fonds par l'organisation d'un concert avec le groupe Simple Plan en plein air le 14 mars 2009 dans le cadre de l'activité Défi-Ski;

ATTENDU QUE le SLCVC-T a rencontré les organisateurs en compagnie des Service de la police, des travaux publics et de l'urbanisme;

ATTENDU QUE l'organisation de ce spectacle requiert des espaces de stationnement pouvant accueillir sept mille (7 000) voitures;

ATTENDU QUE les organisateurs prévoient la vente de quinze mille billets d'entrée;

ATTENDU QU'une telle affluence exige un encadrement exceptionnel du Service de police;

ATTENDU QU'un tel événement génère un niveau sonore important;

ATTENDU QUE ce concert se tiendrait sur le site de Ski-Bromont.com;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER RÉAL BRUNELLE
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE DION
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser Leucan à tenir un concert musical le 14 mars 2009, en soirée (19h00 à 23h00) sur le site de Ski Bromont.com.

DE permettre une dérogation du Règlement sur les nuisances pour la durée de cet événement.

D'émettre sans frais les permis municipaux nécessaires à la réalisation de l'événement.

D'autoriser le directeur des Travaux publics à installer ou faire installer la signalisation temporaire, si nécessaire.

D'autoriser le Service de police à utiliser les moyens appropriés afin d'assurer l'encadrement de la circulation automobile et le respect de la sécurité publique.

DE mandater le Service des travaux publics, le Service de police et le Service d'urbanisme afin de contribuer à cet événement pour un montant n'excédant pas **DIX MILLE DOLLARS (10 000 \$)**.

QUE le tout soit conditionnel au fait que le directeur du Service des loisirs, de la culture, de la vie communautaire et du tourisme soit en mesure d'identifier les espaces de stationnement nécessaires afin de rencontrer les exigences de cet événement et de produire un protocole d'entente nécessaire à cet effet.

ADOPTÉ

2008-11-559

RÉNOVATIONS DE LA MAISON SITUÉE AU 46 RUE COMPTON

ATTENDU QUE la Ville démontre une volonté de soutenir les œuvres de Sœur Marguerite Dubois pour venir en aide à des gens;

ATTENDU QU'un centre de dépannage est nécessaire pour venir en aide aux citoyens bromontois dans le besoin;

ATTENDU QUE la Ville a fait l'acquisition d'une maison située au 46 rue Compton;

ATTENDU QUE la maison du 46 rue Compton conviendrait parfaitement pour le Centre de dépannage des œuvres de sœur Marguerite Dubois;

ATTENDU QUE suite aux rapports de l'inspecteur en bâtiment et du préventionniste du Service de prévention des incendies, des rénovations en électricité et en menuiserie sont nécessaires sur la maison pour la rendre conforme aux normes des bâtiments publics;

ATTENDU QUE le Service des loisirs, de la culture, de la vie communautaire et du tourisme (SLCVC-T) a été mandaté pour soutenir et faire les suivis concernant le Centre de dépannage;

ATTENDU QUE dans cet optique le SLCVC-T a obtenu des prix budgétaires pour réaliser les travaux nécessaires et que les travaux n'excéderont pas 20 000\$;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-MARC MALTAIS
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'utiliser la maison du 46 rue Compton pour en faire le nouveau Centre de dépannage des œuvres de Sœur Marguerite Dubois;

DE réaliser les travaux d'électricité et de menuiserie au 46 rue Compton pour la rendre conforme aux normes des bâtiments publics pour une somme n'excédant pas **VINGT MILLE DOLLARS (20 000\$)**.

D'autoriser le trésorier à effectuer un amendement budgétaire à même le surplus anticipé de l'année 2008 pour assurer la disponibilité budgétaire de la dépense.

ADOPTÉ

3 NOVEMBRE 2008

2008-11-560

**PRÊT DE DEUX (2) SECTIONS DE QUAI À L'ORGANISME PLAGES
ET LOISIRS DU PARADIS DE BROME INC.**

ATTENDU QUE l'organisme Plages et loisirs du Paradis de Brome inc. offre des activités à ses membres;

ATTENDU QUE le membership est ouvert à l'ensemble des bromontois;

ATTENDU QUE l'organisme offre entre autres, l'usage d'un débarcadère permettant l'amarrage d'embarcations nautiques non motorisées;

ATTENDU QUE la Ville a déjà consenti le prêt de huit (8) sections de quai au profit de l'organisme;

ATTENDU QUE la Ville possède deux (2) autres sections de quai;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ALAIN CHÉNIER
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER RÉAL BRUNELLE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser le prêt de deux (2) sections de quai à l'organisme Plages et loisirs Paradis de Brome inc..

ADOPTÉ

2008-11-561

**SIGNATURE D'UN BAIL ENTRE LA VILLE DE BROMONT ET
MADAME LAURY-ANN CLEARY RELATIVEMENT AU CASSE-
CROÛTE DU CENTRE SPORTIF ET CULTUREL DE BROMONT**

ATTENDU QUE Madame Laury-Ann Cleary s'engage à offrir un service de casse-croûte selon les critères et obligations inscrits au bail ;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont possède les équipements et les installations nécessaires au fonctionnement d'un casse-croûte au Centre sportif et culturel ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER RÉAL BRUNELLE
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-MARC MALTAIS
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'adopter, tel que rédigé, le projet de bail à intervenir entre la Ville de Bromont et Madame Laury-Ann Cleary pour la période du 2 novembre au 19 avril 2009.

D'autoriser Madame la mairesse Pauline Quinlan ou en son absence, le maire suppléant, et la greffière Madame Catherine Nadeau ou en son absence, la greffière par intérim, à signer pour et au nom de la Ville de Bromont ledit bail.

ADOPTÉ

2008-11-562

MATCH DE HOCKEY OPPOSANT L'ÉQUIPE « LES LÉGENDES » À UNE ÉQUIPE DE JOUEURS BROMONTOIS

ATTENDU QUE la volonté du Conseil est de soutenir les organismes partenaires;

ATTENDU l'encadrement des organisateurs bénévoles par le Service des loisirs, de la culture, de la vie communautaire et du tourisme;

ATTENDU QUE l'événement n'exige aucun investissement de la Ville ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **ONIL COUTURE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la tenue d'un match de hockey opposant l'équipe Les Légendes à une équipe composée de joueurs bromontois, le 30 novembre 2008.

D'autoriser le directeur du Service des loisirs, de la culture, de la vie communautaire et du tourisme à payer toutes les dépenses relatives à l'organisation de cet événement, à même les revenus générés de ladite activité.

DE verser au Club de patinage artistique et au club de hockey bantam AA de l'organisme Avalanche Yamaska-Richelieu tous les profits générés par cet événement.

D'accorder gratuitement l'usage de la patinoire pour cet événement.

ADOPTÉ

2008-11-563

CONTRIBUTION FINANCIÈRE DE LA VILLE DE BROMONT POUR LA TENUE DU MATCH DE HOCKEY OPPOSANT L'ÉQUIPE « LES LÉGENDES » À UNE ÉQUIPE DE JOUEURS BROMONTOIS

3 NOVEMBRE 2008

ATTENDU QUE la participation à une activité de bienfaisance est proposée à la Ville de Bromont ;

ATTENDU QUE cette activité procure une bonne visibilité et favorise l'implication et la participation de divers intervenants du milieu ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE DION
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser le trésorier à verser la somme de **CINQ CENTS DOLLARS (500 \$)** pour la partie de hockey des Légendes, qui aura lieu le 30 novembre 2008 à Bromont, montant représentant la contribution financière de la Ville de Bromont à l'activité de financement.

ADOPTÉ

N.M.

**ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LES SERVICES
PROFESSIONNELS DE LA CONSTRUCTION D'UNE ANNEXE AU
CENTRE SPORTIF ET CULTUREL DE BROMONT**

Le sujet 7.5.8 est reporté à une séance subséquente.

2008-11-564

**ACHAT DE BILLETS POUR LE BRUNCH BÉNÉFICE AU PROFIT DE
LA PAROISSE ST-VINCENT-FERRIER**

ATTENDU QUE la Paroisse Saint-Vincent-Ferrier tiendra son brunch bénéfice annuel le 26 octobre 2008 au sous-sol de l'Église ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE DION
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER RÉAL BRUNELLE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'acheter vingt (20) billets pour le brunch bénéfice de la Paroisse St-Vincent-Ferrier pour un montant total de **DEUX CENTS DOLLARS (200 \$)**.

ADOPTÉ

2008-11-565

**DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER PAR LA MAISON D'AIDE ET
D'HÉBERGEMENT HORIZON POUR ELLE**

ATTENDU QUE la maison d'aide et d'hébergement Horizon pour Elle sollicite l'appui financier de la Ville de Bromont pour répondre aux besoins des femmes et des enfants victimes de violence conjugale ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **RÉAL BRUNELLE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le trésorier, Monsieur Richard Joyal, à émettre un chèque de **DEUX CENTS DOLLARS (200 \$)** à l'organisme Horizon pour Elle, somme représentant la contribution financière de la Ville de Bromont.

ADOPTÉ

2008-11-566

**CONTRIBUTION FINANCIÈRE DE LA VILLE DE BROMONT À
L'ACTIVITÉ DE FINANCEMENT DE L'ÉCOLE ST-VINCENT-
FERRIER**

ATTENDU QUE l'école Saint-Vincent-Ferrier tient son souper spaghetti afin de permettre aux gens d'admirer les œuvres artistiques des élèves ;

ATTENDU QUE cette activité de financement aura lieu le vendredi 21 novembre 2008 ;

ATTENDU QUE les membres du Conseil souhaitent encourager les élèves ainsi que les enseignants ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **RÉAL BRUNELLE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le trésorier à verser la somme de **CENT DOLLARS (100 \$)** à l'école Saint-Vincent-Ferrier, montant représentant la contribution financière de la Ville de Bromont à l'activité de financement du souper spaghetti de l'école.

ADOPTÉ

2008-11-567

FÉLICITATIONS POUR LE CONCOURS ÉPOUVANTAILS 2008

ATTENDU la tenue du concours épouvantails 2008 à Bromont qui a connu un grand succès ;

3 NOVEMBRE 2008

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-MARC MALTAIS
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

DE féliciter Madame Nicole Gélinau ainsi que tous les commerçant et citoyens qui ont participé aux décorations de la rue Shefford pour la saison d'automne.

ADOPTÉ

2008-11-568

**PERMANENCE DE MATHIEU MORIN AU POSTE DE TECHNICIEN
EN ASSAINISSEMENT DES EAUX**

ATTENDU QUE Monsieur Mathieu Morin occupe le poste depuis le 5 mai 2008, poste laissé vacant par la nomination de Monsieur Éric Jalbert à un autre poste ;

ATTENDU QUE durant sa période d'essai de six (6) mois, Monsieur Morin a démontré les capacités requises pour ce poste, à l'entière satisfaction de la Ville et que Monsieur Marcel L'Homme, directeur des travaux publics, a émis un rapport dans lequel il recommande de confirmer monsieur Morin à ce poste ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-MARC MALTAIS
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE Monsieur Mathieu Morin obtienne sa permanence au poste de technicien en assainissement des eaux, classe 2, an 1, selon la convention collective des employés syndiqués de la Ville de Bromont, en vigueur, et ce à partir du 5 novembre 2008.

ADOPTÉ

N.M.

DÉPÔT DE LA LISTE DES EMBAUCHES DE SURNUMÉRAIRES

Les membres du Conseil ont pris connaissance de la liste des embauches de surnuméraires.

N.M.

**DÉPÔT DU RAPPORT DU RAPPEL « DIAGNOSTIC
ENVIRONNEMENTAL GLOBAL DU BASSIN VERSANT DU LAC
BROMONT »**

Les membres du Conseil ont pris connaissance dudit rapport du RAPPEL :
« Diagnostic environnemental global du Bassin versant du Lac Bromont ».

2008-11-569

**DÉPÔT DE DEUX (2) DÉMISSIONS AU COMITÉ DE LA CULTURE DE
BROMONT**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance de deux (2)
démissions au Comité de la culture de Bromont ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **ONIL COUTURE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE remercier et de féliciter Mesdames Lise Deschâtelets et Gillian Lortie pour
l'excellent travail qu'elles ont effectué au cours de leur mandat au sein du
Comité de la culture de Bromont.

ADOPTÉ

N.M.

**DÉPÔT D'UNE CORRESPONDANCE DE LA RÉGIE DES ALCOOLS,
DES COURSES ET DES JEUX CONCERNANT UNE DEMANDE DE
TRANSFERT DU PERMIS DU BRASSEUR (9201-9504 QUÉBEC INC.)**

Les membres du Conseil ont pris connaissance de ladite correspondance de la
Régie des alcools, des courses et des jeux concernant une demande de transfert
du permis du brasseur (9201-9504 Québec inc.).

3 NOVEMBRE 2008

N.M.

**DÉPÔT DE LA DÉCISION DE LA COMMISSION DE PROTECTION
DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC RELATIVEMENT AU
DOSSIER NATURE DÉLICES**

Les membres du Conseil ont pris connaissance de la décision de la Commission de protection du territoire agricole du Québec relativement au dossier Nature Délices.

N.M.

**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU
CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA
HAUTE-YAMASKA TENUE LE 8 OCTOBRE 2008**

Les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance régulière du conseil de la Municipalité régionale de comté de la Haute-Yamaska tenue le 8 octobre 2008.

2008-11-570

**RÉSOLUTION CONCERNANT LA GESTION DES MATIÈRES
RÉSIDUELLES DE LA MRC DE LA HAUTE-YAMASKA**

ATTENDU QUE la vision de la gestion des matières résiduelles de la Ville de Bromont responsabilise le citoyen quant à la gestion des déchets à la source ce qui diffère totalement de la vision de la MRC de la Haute-Yamaska;

ATTENDU QU'un sérieux préjudice sera causé aux citoyens de Bromont en ce qui a trait à la façon et la fréquence de la collecte considérant les opérations régulières d'une ville touristique et de villégiature telle que Bromont;

ATTENDU QUE ces positions ont été maintes fois répétées au conseil des maires de la MRC notamment par le dépôt d'un mémoire le 14 mars 2008 dans le cadre de la Commission parlementaire des transports et de l'environnement, dont copie a été remise à la MRC et jointe à la présente résolution;

ATTENDU QUE le règlement n'applique pas les mêmes règles de gestion à travers toute la MRC de la Haute-Yamaska permettant ainsi à la MRC de considérer la demande de Bromont ;

ATTENDU QUE des frais inutiles risquent d'être encourus dans le cas où la Ministre des affaires municipales et des régions accorde la demande de changement de MRC de la Ville de Bromont ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-MARC MALTAIS
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER ALAIN CHÉNIER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

De transmettre officiellement à la MRC de la Haute-Yamaska la demande de la Ville de Bromont d'exclure la Ville de Bromont lors de l'adoption du règlement numéro 2008-206 proposé et ce, tant et aussi longtemps que la décision de la Ministre ne sera pas rendue.

ADOPTÉ

2008-11-571

ARRÊT DES PROCÉDURES DE L'APPEL D'OFFRES 2008-DGT-001 RELATIVEMENT À LA RÉFECTION DE LA RUE SHEFFORD

ATTENDU QUE la Ville de Bromont a procédé à un appel d'offres pour des services professionnels pour la réalisation des plans et devis et la surveillance de chantier relativement au projet de reconstruction de la rue Shefford (route 241) ;

ATTENDU QUE la Ville a révisé ses exigences tant au niveau des travaux à réaliser qu'au niveau de l'évaluation du montant global du contrat ;

ATTENDU QUE le comité d'évaluation n'a pas étudié les soumissions reçues et qu'aucune enveloppe de prix n'a été ouverte ;

ATTENDU QUE pour garantir l'équité du processus, la Ville désire retourner en appel d'offres pour la reconstruction de la rue Shefford, en corrigeant son document et ses exigences ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER ALAIN CHÉNIER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

DE retourner aux soumissionnaires de l'appel d'offres 2008-DGT-001 leurs enveloppes de prix.

DE recommencer le processus d'appel d'offres pour le projet de la reconstruction de la rue Shefford et de nommer les membres suivants sur le comité d'évaluation soit :

3 NOVEMBRE 2008

- Monsieur Marcel L'Homme, directeur des travaux publics, Ville de Bromont ;
- Monsieur Richard Joyal, directeur des finances et trésorier, Ville de Bromont ;
- Monsieur Jacques Des Ormeaux, directeur général et du développement, Ville de Bromont ;
- Madame Claire Gagnon, ingénieure, Ministère des transports du Québec.

ADOPTÉ

N.M.

**DÉPÔT DU PLAN TRIENNAL DE RÉPARTITION ET DE
DESTINATION DES IMMEUBLES 2009-2012 DE LA COMMISSION
SCOLAIRE DU VAL-DES-CERFS**

Les membres du Conseil ont pris connaissance du plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2009-2012 de la Commission scolaire du Val-des-Cerfs.

N.M.

PÉRIODE DE QUESTIONS

- Monsieur Marcel Samson remercie les membres du Conseil, au nom de Plages et Loisirs du Paradis de Brome inc. pour le prêt de deux (2) quais et les remercie, au nom de ACBVLB, pour le dépôt du rapport du RAPPEL.
- Monsieur Thierry Maigret remet un document aux membres du Conseil relatif à un autobus scolaire qui tombe dans un fossé et demande à nouveau d'apporter des correctifs à la rue Lotbinière pour la sécurité publique des usagers.
- Monsieur Donald Wylie questionne le Conseil afin de connaître les priorités du Service de police puisqu'il y a un problème de vitesse sur le chemin de Granby et qu'il n'y a pas de surveillance policière.
- Monsieur Jacques Lapensée veut savoir si la capacité d'accueil des écoles de Bromont inclut les jeunes de Brigham. Il s'enquiert à savoir si le projet d'agrandissement de l'aréna de 2 800 000 \$ est le même budget qui figurait dans le programme triennal. Enfin, ce dernier s'interroge au sujet du projet Ménard si c'est un projet d'hôtel ou de condo-hôtel et quel est le genre de commerce qui s'installera en face du Centaure.

2008-11-572

LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la présente séance soit levée.

ADOPTÉ

PAULINE QUINLAN, MAIRESSE

CATHERINE NADEAU, GREFFIÈRE